Secrétariat du Grand Conseil

IUE 415

Interpellation présentée par le député: M. Jean-Claude Ducrot

Date de dépôt : 3 mai 2007 Messagerie

Interpellation urgente écrite relative à la politique foncière du Conseil d'Etat

Les déclassements de terrains agricoles en zone 3 de développement constituent un intérêt patent pour bon nombre d'investisseurs immobiliers.

Dès lors, l'on assiste à une forte pression sur les prix des terrains et, actuellement, à la constitution d'actes de promesses de vente, notamment aux Vergers, dépassant les 500 F le m2 par le fait que les terrains agricoles nus ont été déclassés.

Par ailleurs, les collectivités devront financer les équipements publics (écoles, routes, épuration des eaux etc.)

En conclusion, quelle politique foncière le Conseil d'Etat entend-il mener dans les zones de développement récemment créées afin de financer les équipements publics sans trop grever les finances de l'Etat et des communes et permettre également la réalisation de logements à des prix abordables ?